

RÉFÉRENDUM - UNE NOUVELLE CONSTITUTION

→ 28 mai - Pierre Pflimlin présente la démission de son gouvernement. René Coty, Président de la République, sollicite... « le plus illustre des Français ».



« Une certaine idée de la France »

→ 1^{er} juin - De Gaulle, Président du Conseil.

Par 329 voix contre 224, l'Assemblée Nationale l'investit des pleins pouvoirs.



4 juin - Alger. « Je vous ai compris »

ACCUEIL TRIOMPHAL EN ALGÉRIE.

6 juin - Mostaganem.

« Vive l'Algérie Française »



→ 1^{er} au 5 juillet - Première « tournée des popotes »

Service militaire porté à 27 mois pour les soldats, à 30 mois pour les officiers et sous-officiers.

→ 19 septembre - Le Caire. Constitution du 1^{er} G.P.R.A. Président Ferhat Abbas.

→ 28 septembre

Par voie de référendum, le général de Gaulle propose une nouvelle constitution pour la France.

Le sens d'un vote

Pour la première fois, l'Algérie vote en collège unique. Les consignes données à la troupe ont été précises. Les soldats ont « assuré la sécurité et favorisé un vote massif ». L'administration a pris soin d'éditer des bulletins de vote de différentes couleurs.

Le blanc est la couleur de la paix et de la liberté.



Métropole

OUI 17 668 790

NON 4 624 511

Algérie

Vote favorable et massif

des Musulmans à l'exception

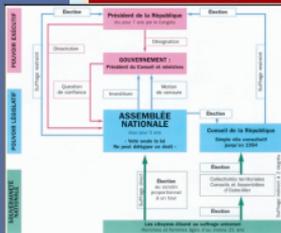
de 3 zones de Kabylie :

Azazga, Fort National, Akbou (bastions F.L.N.)

Outre-Mer

Seule, la Guinée répond « NON »

Institutions de la IV^e République

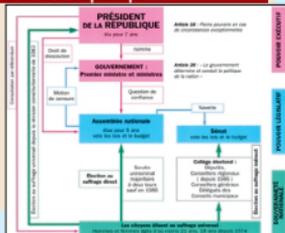


Le Président du Conseil, détiend le pouvoir exécutif, après avoir obtenu un vote de confiance de l'Assemblée de l'Assemblée Nationale. Elle est seule habilitée à voter les lois. Le Président de la République a un rôle honorifique. Son droit de dissolution, n'a été exercé qu'une seule fois, en 1955.



Depuis 2002, la durée du mandat présidentiel est ramenée à 5 ans.

Institutions de la V^e République



Le Président de la République, chef de l'État et des Armées, est le garant des institutions : l'article 16 de la Constitution lui confère un pouvoir absolu. Il nomme un Premier Ministre, chef du Gouvernement. L'Assemblée Nationale n'est plus maîtresse de son ordre du jour.

A tout moment, le gouvernement peut recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour imposer ou rejeter un texte de loi.

→ 3 octobre Constantine

De Gaulle annonce un ambitieux programme de réformes en faveur des Musulmans.

→ 23 octobre De Gaulle, propose

« La paix des braves »

le F.L.N. la rejette.



→ 19 décembre

Delouvrier remplace Salan aux Affaires civiles. Le général Challe est investi du commandement militaire.

→ 21 décembre - De Gaulle est élu Président de la République, par un collège de plus de 60 000 grands électeurs.



Sur le terrain, la guerre se poursuit...